Preference

Vermeer à Amsterdam et à Delft

Du 30 au 31 mars 2023

Voyage organisé dans le cadre des activités des Amis des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique

Le Rijksmuseum annonce la plus grande rétrospective jamais consacrée à Vermeer. Les résultats des dernières recherches sur l'artiste, ses choix artistiques, son processus de création, seront également présentés, contribuant à l'ampleur de l'événement. Un circuit dans les rues de Delft complètera cette découverte avec le centre Vermeer, installé sur le site historique de la guilde de Saint-Luc, le musée Prinsenhof, la Vieille église et la Nouvelle église... A Rotterdam, le musée Boijmans réinvente la notion des réserves : le public peut admirer, dans une gigantesque construction en forme de vaisseau recouverte de miroirs, quelque 151.000 œuvres d'art.

Become a Friend

Madame, Monsieur,
Chers Amis voyageurs,

Lors d'un voyage précédent ou lors d'un contact avec notre agence, vous avez mentionné Vermeer à Amsterdam et à Delft comme étant un voyage qui pourrait vous intéresser.

Nous vous proposons donc en priorité ce prochain voyage :

« Vermeer à Amsterdam et à Delft »

Avec les Amis des Musées

Du 30 au 31 mars 2023

Les + de ce voyage :

- La visite au Rijksmuseum de la plus grande exposition consacrée à Vermeer.
- La découverte de Delft, la ville des Princes, berceau de Vermeer.
- La visite du Prinsenhof et de la Vieille et Nouvelle église.
- La découverte du dépôt du Musée Boijmans van Beuningen.
- Le séjour dans un hébergement 4* situé dans le cœur de Delft.
- La demi-pension dans un restaurant raffiné.
- Le guidage en français pendant tout le séjour.
- Un accompagnement professionnel et expérimenté depuis Bruxelles.

- **AVANTAGE PRIX PRESTO JUSQU'AU 7 NOVEMBRE : - 100 €/personne**

Vous trouverez ci-joint le programme complet ainsi que le bulletin d'inscription à nous retourner complété et signé, si ce voyage vous intéresse. **Attention, le nombre de places est limité.**

Entre-temps, nous restons bien entendu à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire et, dans l'attente du plaisir de vous revoir ou de vous rencontrer, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, Chers Amis, nos sincères salutations.

L'équipe de Preference

TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A.
Rue des Francs, 79 bte 4 – B 1040 BRUXELLES – Tel : 02/647 30 00 – Fax : 02/647 37 22
info@preference.be - www.preference.be

PROGRAMME :

BRUXELLES - AMSTERDAM – DELFT Jeudi 30 mars

Départ tôt le matin en autocar de Bruxelles vers Amsterdam (+-210km, env.3h30 de route).

Arrivée au **Rijksmuseum** d'Amsterdam.

Visite des chefs-d'oeuvre de la collection du Musée.

> Superbement restauré depuis 2013, le plus grand musée des Pays-Bas redéploye ses collections sur quatre niveaux. Les peintres du Siècle d'or hollandais, Rembrandt, Hals, Ruisdael, Steen sont rassemblés dans la galerie d'honneur autour de la célèbre Ronde de Nuit. On y découvre également les précieux retables et bronzes du XVe s. réalisés à l'époque des ducs de Bourgogne, les maniéristes et caravagistes hollandais mais aussi les peintres fauves de l'Ecole de la Haye, dont Anton Mauve, cousin de Vincent Van Gogh dont le musée possède un bel autoportrait.

Déjeune libre.

En après-midi, visite guidée de la grande **exposition** consacrée à **Vermeer**.

> Considéré comme l'un des plus grands peintres du Siècle d'Or néerlandais, Jan Vermeer (1632 - 1675) connut toutefois une carrière brève, avec une production restreinte. Seules trente-cinq œuvres nous sont parvenues. Le Rijksmuseum a convaincu de nombreuses institutions muséales du monde entier de prêter leurs chefs-d'œuvre, afin de proposer la plus grande rétrospective jamais consacrée à Vermeer. Les résultats des dernières recherches sur l'artiste, ses choix artistiques, son processus de création, seront également présentés, contribuant à l'ampleur de l'événement.

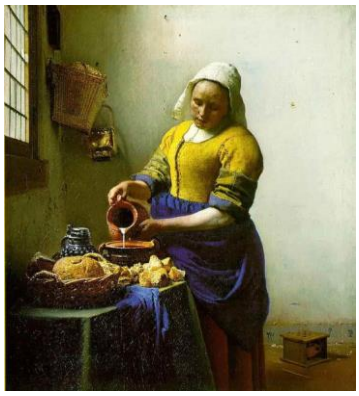

En début de soirée, départ en autocar vers **Delft** (65km, env. 1h15 de route).

Installation à l'hôtel. Dîner dans un restaurant local proche de l'hôtel.

Nuitée à l'hôtel Arsenaal Delft 4*.

Petit déjeuner à l'hôtel.

Un circuit dans les rues de Delft complètera l'exposition du Rijksmuseum, avec la visite du centre Vermeer, installé sur le site historique de la guilde de Saint-Luc, le musée Het Prinsenhof, la Vieille église et la Nouvelle église.

Le centre Vermeer nous éclaire sur l'époque à laquelle Vermeer a vécu, sur l'atelier dans lequel il a travaillé, sur son attention à la couleur, à la lumière et à la perspective. Au 2ème étage, l'exposition "Les messages d'amour de Vermeer" analyse le symbolisme de ses peintures. Le Prinsenhof, établi sur l'ancien couvent Sainte-Agathe, présente l'histoire du prince Guillaume d'Orange, la création de la République hollandaise, l'art magnifique du 17e siècle et la célèbre tradition de la faïence de Delft. Deux grandes églises dominent la vieille ville : l'Oude Kerk, avec sa tour penchée et ses superbes vitraux, et la Nieuwe Kerk, avec sa riche histoire et ses liens avec la famille royale.

Déjeuner et temps libre.

Départ pour **Rotterdam** pour découvrir le Dépôt du musée Boijmans Van Beuningen.

Réalisé hors sol pour protéger la collection des inondations, le bâtiment de 40 mètres de haut, en forme de vaisseau recouvert de miroirs, n'a pas pour but de devenir un second musée mais une véritable salle des machines révélant les coulisses du stockage et de l'entretien d'un nombre impressionnant de pièces d'art et de design. En tout, ce sont 63 000 peintures, photographies, films, objets de design, installations et sculptures d'art contemporain, 88 000 estampes et dessins, d'une valeur de 8 milliards d'euros, qui sont répartis sur une surface de 15 000 m².

En début de soirée, départ en autocar vers Bruxelles (150km, env.2h30).

Arrivée à Bruxelles en soirée.

- FIN DE VOTRE SEJOUR -

VOTRE HOTEL

HOTEL ARSENAAL DELFT BY WESTCORD 4*

Ancien dépôt d'artillerie construit en 1601, l'hôtel Arsenaal Delft est situé au cœur du centre-ville de Delft, à quelques minutes à pied des principales attractions de la ville. Une situation idéale pour partir à la découverte de la ville.

L'atmosphère de style boutique dote chacune des chambres d'un charme et d'un caractère propres, mariant à la perfection l'historique des lieux à la modernité de nos jours.

L'hôtel Arsenaal Delft by Westcord 4* est une adresse unique à Delft proposant un Gastrobar chic & cosy, une cour intérieure, un superbe jardin et une équipe dévouée pour un service d'excellence.

Le prix

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

PRIX MEMBRE DES AMIS :

- ☐ **AVANTAGE : PRIX PRESTO JUSQU'AU 7 NOVEMBRE EN CHAMBRE DOUBLE : 595 €/PERS.**
- ☐ APD 08/11 : LE PRIX EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **695 €/PERS.**
- ☐ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **85 €**

CE PRIX COMPREND:

- Le transport en autocar confortable au départ de la rue de Loxum (proche de la Gare Centrale).
- Les services de guides locaux francophones.
- Les transferts et les transports en autocar.
- Le logement (1 nuit) en chambre double avec petit déjeuner dans l'hôtel 4* mentionné (ou similaire).
- Le repas du soir dans un restaurant local, proche de l'hôtel.
- Les visites et excursions prévues au programme.
- Les entrées aux sites et musées.
- La taxe de séjour.
- L'accompagnement Preference - Travel Team.
- La TVA.

CE PRIX NE COMPREND PAS :

- Les déjeuners et les boissons.
- Les différents pourboires et les dépenses personnelles.
- Les assurances.

Les prix sont calculés de bonne foi sur base des tarifs et de la TVA en date du 27/10/2022

REMARQUES IMPORTANTES :

POUR PARTICIPER A CE VOYAGE, LES CITOYENS BELGES DOIVENT ETRE EN POSSESSION D'UNE CARTE D'IDENTITE. POUR LES AUTRES NATIONALITES, VEUILLEZ CONTACTER VOTRE AMBASSADE.

ATTENTION, LA MAJORITE DES VISITES SE FAIT A PIED, UNE AISANCE DE MOBILITE EST DONC REQUISE.
MERCI POUR VOTRE COMPREHENSION.

Become a Friend

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion

Remplissez le formulaire ci-dessous (en lettre capitale) et choisissez votre catégorie.

Nom : …… Prénom : ……

Nom : …… Prénom : ……

Date de naissance : …….. Date de naissance : ……

Enfant 1 : …… Date de naissance : ……

Enfant 2 : …… Date de naissance : ……

Adresse : …… N°: ……. Boite : …….

Code postal : ……. Ville : …….. Pays : ……

Tél / GSM : …… Adresse e-mail : ……

☐ **Je souhaite devenir membre** ☐ **Je souhaite renouveler ma carte de membre**

		Cotisation annuelle	*Si ordre permanent*
☐ *Adhérent*	*Jeune*	€ 20	€ 18
☐	*Individuel*	€ 50	€ 45
☐	*Couple (2 cartes de membre)*	€ 75	€ 70
☐ *Famille*	*2 parents ou grands-parents et 2 enfants < 18 ans*	€ 85	€ 80
☐ *Effectif*	*Individuel*	€ 100	€ 90
	Couple (2 cartes de membre)	€ 150	€ 140
☐ *Duo*	*Titulaire + Invité à chaque visite*	€ 200	€ 190
☐ *Protecteur (*)*	*Individuel*	€ 100 + € 150	€ 90 + € 150
☐	*Couple (2 cartes)*	€ 150 + € 150	€ 140 + € 150
** Le membre effectif qui, en plus de sa cotisation, fait un don minimum de 150 € sur le compte Fonds des Amis des Musées, BE81 6790 7542 9624/PCHQBEBB devient Membre Protecteur.*			

Je transfère le montant de ma cotisation sur le compte BE32 3631 2340 9302 / BBRUBEBB de l'asbl Amis des Musées (merci de bien vouloir envoyer le document à l'adresse suivante : Amis des MRBAB, rue du Musée 9 à 1000 Bruxelles).

Date et Signature :

INSCRIPTION AU VOYAGE A FORFAIT VERMEER, DU 30 AU 31 MARS 2023

A RENVOYER CHEZ : **PREFERENCE - TRAVEL TEAM** (Lic. A 1652)
RUE DES FRANCS, 79 BTE 4 - 1040 BRUXELLES
TEL : 02/647 30 00 - FAX : 02/647 37 22
INFO@PREFERENCE.BE | WWW.PREFERENCE.BE
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H À 17H (SUR RENDEZ-VOUS)

JE, SOUSSIGNE(E),

NOM : ..... PRENOM : .....

ADRESSE : .....

N° POSTAL : ..... LOCALITE : .....

TELEPHONE : ..... GSM : ..... FAX : .....

ADRESSE E-MAIL : .....

RESERVE ..... **PLACE(S) POUR LE VOYAGE EN REFERENCE**

DONNEES PASSAGER N°1 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE CARTE D'IDENTITE :..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION :.....

DONNEES PASSAGER N°2 (TELLES QUE MENTIONNEES SUR LA CARTE D'IDENTITE)

NOM : ..... PRENOM : ..... M. / MME / MLLE (BARREZ LA MENTION INUTILE)

DATE DE NAISSANCE : ..... NATIONALITE : .....

N° DE CARTE D'IDENTITE :..... DATE D'EMISSION : ..... DATE D'EXPIRATION :.....

TYPE DE CHAMBRE : ☐ DOUBLE A 1 LIT ☐ DOUBLE A 2 LITS ☐ DOUBLE A PARTAGER ☐ SINGLE

EN OPTION : **ASSURANCE AUPRES DE « ASSURINCO »**

ANNULATION (HORS COVID) - PRIME DE 4 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

MULTIRISQUE COVID* (ASSISTANCE + BAGAGES + COVID) – PRIME DE 5,76 % SUR L'ENSEMBLE DE MON DOSSIER

☐ JE SOUHAITE Y SOUSCRIRE
☐ JE NE SOUHAITE PAS Y SOUSCRIRE

**Au vu de la situation actuelle, nous vous recommandons vivement une couverture COVID*

SUR BASE DE MINIMUM 20 PARTICIPANTS.

PRIX : ☐ **AVANTAGE: PRIX PRESTO JUSQU'AU 7 NOVEMBRE EN CHAMBRE DOUBLE : 595 €/PERS.**

☐ APRÈS LE 8/11, LE PRIX EN CHAMBRE DOUBLE EST DE : **695 €/PERS.**
☐ LE SUPPLEMENT SINGLE EST DE : **85 €**

NUMERO DE CARTE DE MEMBRE : .....
SI JE NE SUIS PAS MEMBRE DES AMIS DES MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE, JE M'ENGAGE A Y ADHERER EN REMPLISSANT LE BULLETIN D'ADHESION (EN ANNEXE) ET EN LE RENVOYANT A L'ADRESSE SUIVANTE :
RUE DU MUSEE 9 – 1000 BRUXELLES.

UN ACOMPTE DE 30% EST PAYABLE A LA RESERVATION SUR LE COMPTE BANCAIRE KBC AU NOM DE : TRAVEL TEAM S.A.

LE SOLDE DU DOSSIER EST PAYABLE AU PLUS TARD POUR LE 15 FEVRIER.

PAIEMENTS: **IBAN :** BE92 7440 6349 9223
SWIFT/BIC : KREDBEBB
REFERENCE : D.3657 VERMEER

EN CAS DE PAIEMENT PAR CARTE DE CRÉDIT, SEULES LES CARTES VISA ET MASTERCARD SONT ACCEPTÉES.

PAR LA PRESENTE, JE SOUSCRIS UN CONTRAT DE VOYAGE A FORFAIT SELON LES CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE DE TRAVEL TEAM CONSULT & REPRESENTATIVE S.A. (CI-JOINT) ET SELON LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA COMMISSION DE LITIGES VOYAGES A FORFAIT (DISPONIBLE A LA DEMANDE AVEC LE FORMULAIRE D'INFORMATION STANDARD B).

EN CAS DE SOUSCRIPTION A L'ASSURANCE, JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DES CONDITIONS GENERALES ET PARTICULIERES DU CONTRAT.

J'AUTORISE PREFERENCE - TRAVEL TEAM CONSULT & REPRÉSENTATIVE S.A. À UTILISER MES DONNÉES PERSONNELLES DU PRÉSENT FORMULAIRE POUR LE BON SUIVI DE MON INSCRIPTION AU VOYAGE ET J'ACCEPTE D'ÊTRE TENU INFORMÉ DES DIFFÉRENTS PRODUITS OU PROMOTIONS PAR EMAIL ET/OU PAR POSTE.

FAIT A ..... , LE .....

SIGNATURE POUR ACCORD :

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTES DE VOYAGES A FORFAIT DE TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE S.A – PREFERENCE

La loi du 1er décembre 2017, régissant le contrat de voyages à forfait, est d'application pour les présentes conditions particulière de vente. Dans le présent texte, TRAVEL TEAM CONSULT AND REPRESENTATIVE, S.A. est appelé « l'organisateur » et le client est appelé « voyageur ».

1. CONTRAT DE VOYAGES A FORFAIT : INFORMATIONS PAR L'ORGANISATEUR

Les offres de voyages de l'organisateur sont rédigées de bonne foi en fonction des données disponibles lors de la rédaction. L'organisateur se réserve le droit de corriger les erreurs matérielles manifestes dans les informations fournies. Il y a acceptation explicite par les parties pour spécifier que les informations précontractuelles peuvent être modifiées avant la conclusion du contrat. Les informations données par téléphone par les préposés de l'organisateur sont toujours données sous réserve.

2. PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

A l'acceptation par le voyageur du contrat de voyage, un acompte de minimum 30% du prix du voyage total sera demandé au voyageur.

En fonction du montant et/ou de la nature du voyage, un second acompte pourra être demandé par l'organisateur. Le solde sera payable au plus tard 30 jours avant le départ du voyage. Les documents de voyage ne seront délivrés qu'après règlement du solde du prix total du voyage.

3. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR

Le voyageur peut résilier le contrat de voyage à tout moment avant le début du voyage à forfait sous réserve de payer à l'organisateur des frais de résiliation fixés forfaitairement comme suit :

Jusqu'à 90 jours avant le départ :	30 % du prix total du voyage
De 89 à 60 jours avant le départ :	50 % du prix total du voyage
De 59 à 31 jours avant le départ :	75 % du prix total du voyage
De 30 à 0 jours avant le départ :	le prix total du voyage

L'annonce de cette résiliation par le voyageur doit parvenir à l'organisateur par lettre recommandée ou par email et prend effet le jour même ou le premier jour ouvrable suivant la date de l'annonce, compte tenu des horaires de bureau de l'organisateur (du lundi au vendredi, jours fériés exclus) en ce qui concerne la détermination de date de résiliation. Lorsque le voyage a débuté, il n'y a plus aucun remboursement possible. Tout voyage interrompu ou abrégé pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

4. RESILIATION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur de voyage peut résilier le contrat de voyage à forfait si le nombre de personnes inscrites pour le voyage à forfait est inférieur au nombre indiqué dans le contrat. Dans ce cas, l'organisateur se doit de notifier la résiliation du contrat au voyageur, au plus tard vingt jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de plus de six jours ou dans le délai de sept jours avant le début du voyage à forfait d'une durée de deux à six jours.

5. MODIFICATIONS DU CONTRAT DE VOYAGE PAR L'ORGANISATEUR

L'organisateur se réserve le droit d'effectuer des modifications mineures au contrat de voyage dans les limites fixées dans l'article 24 al. 2 et 3 de ladite loi. Conformément aux articles 19 à 23 de la loi relative à la vente de voyages à forfait publiée le 1/12/2017, l'organisateur se réserve le droit de modifier à la hausse ou à la baisse les prix du contrat, après sa conclusion et dans les modalités prévues par ladite loi.

En ce qui concerne des modifications significatives apportées par l'organisateur, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

6. CESSION DU CONTRAT DE VOYAGE PAR LE VOYAGEUR A UN TIERS

En ce qui concerne la cession du contrat de voyageur par le voyageur à un tiers, le voyageur peut se référer au formulaire d'information standard B des contrats de voyage à forfait pour les modalités éventuelles, art N1 des annexes de ladite loi (document à disposition du voyageur).

7. CARNET DE VOYAGE

Ce document final avant le départ du voyage fait partie intégrante du contrat de voyage. Il contient les dernières mises-à-jour des informations du voyage sauf informations communiquées en toute dernière minute provenant d'une source extérieure à l'organisateur.

Dans ce carnet figureront le nom et le n° de téléphone du responsable auquel le voyageur se référera en cas de problème et/ou de non-conformité.

Le voyageur sera tenu d'accepter que l'ordre dans lequel se dérouleront les visites peut changer par rapport au texte du carnet selon le conseil avisé du guide, au courant des circonstances locales l'exigeant éventuellement.

En ce qui concerne l'hébergement au cours des circuits organisés, sauf indication contraire, les chambres sont réservées en catégorie standard dans les hôtels mentionnés ou similaires. L'organisateur ne peut être tenu responsable d'éventuels inconvénients rencontrés concernant la chambre ou inhérents à la gestion hôtelière de l'établissement choisi. L'organisateur ou son délégué veilleront toutefois toujours à transmettre les demandes spécifiques au préalable et à solutionner les problèmes éventuellement rencontrés lors du séjour.

8. DOCUMENTS DE VOYAGE

Le voyageur doit, au départ du voyage, être en possession des documents nécessaires pour le voyage : passeport en état de validité, carte d'identité en cours de validité, visa, carte de vaccination si nécessaire. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de cette sorte de manquement éventuel.

9. HORAIRES DE VOLS ET SIEGES DANS L'AVION

Les horaires de vols sont communiqués sous réserve de changement par la compagnie aérienne opérant. L'organisateur, recevant du voyageur la demande de pré-réservation de place spécifique dans l'avion, ne peut la garantir formellement. La plupart des compagnies aériennes ne confirment jamais la pré-réservation de sièges dans l'avion et se réservent le droit de modifier toute pré-réservation de sièges à tout moment et sans préavis.

10. CONSCIENCE DES RISQUES

Le voyageur participant à un voyage de groupe doit être conscient, en fonction des informations fournies par l'organisateur, qu'un circuit peut comporter certains dangers dus au hasard mais aussi aux modes de déplacement, à la nature imprévisible, au relief escarpé ou à l'isolement de certaines contrées, aux maladies tropicales, au climat changeant etc. sans que cette liste ne soit exhaustive. Le voyageur a l'obligation de s'informer sur les conditions de santé de la destination.

11. PLAINTES ET LITIGES

Tout litige porté à la connaissance de l'organisateur, par lettre recommandée ou par email dans les 15 jours du retour et ne pouvant être tranché à l'amiable entre parties, sera soumis à la Commission de litiges Voyage ou, si c'est la volonté du voyageur, soumis au tribunal compétent de l'arrondissement judicaire de Bruxelles de rôle linguistique français.

12. ASSURANCE CONTRE L'INSOLVABILITE FINANCIERE

L'organisateur a souscrit une assurance couvrant ses clients contre sa propre insolvabilité financière auprès du Fonds de Garantie Voyages :

Assuré contre l'insolvabilité financière
par le Fonds de Garantie Voyages®, Av. de la Métrologie, 8
B1130 Bruxelles - tél.+32 (0)2/240 68 00 Fax +32 (0)2/240 68 08
www.gfg.be - mail@gfg.be

Lic Cat A 1652
01/07/2018